

## Édito: Rien à cacher

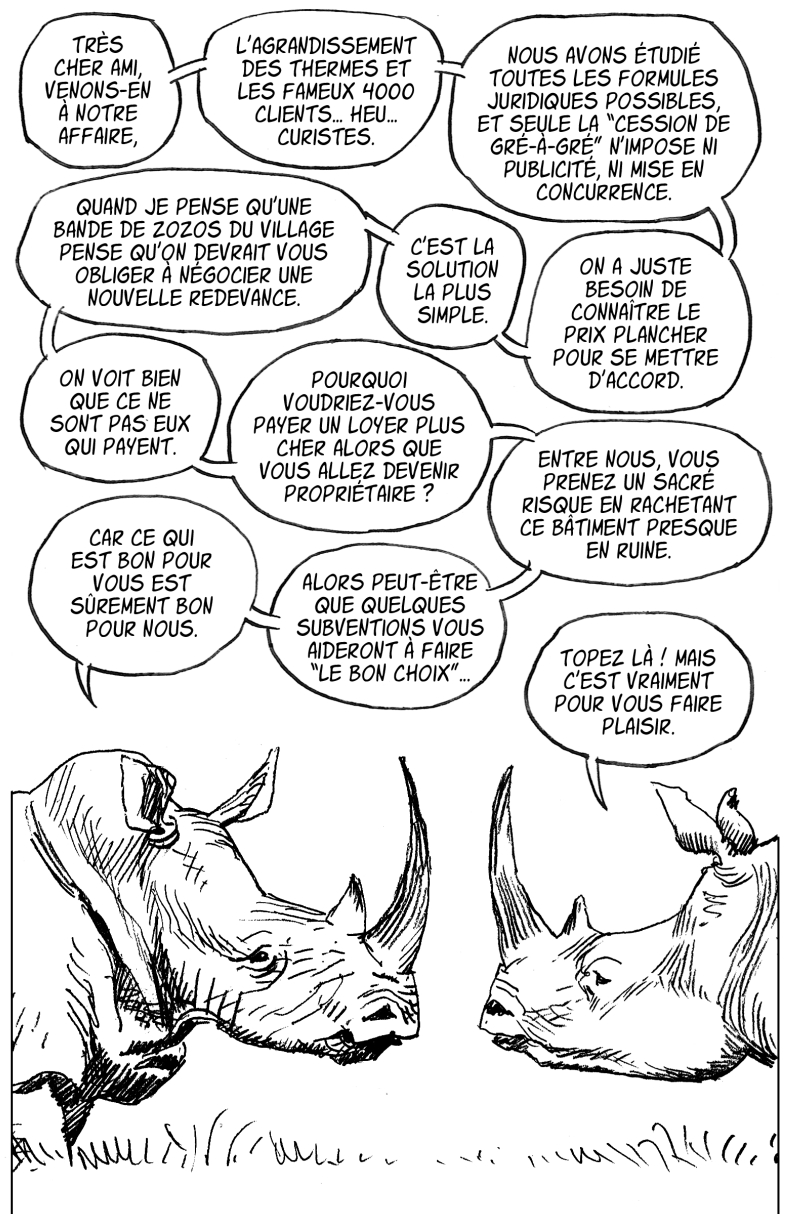
Le 11 novembre dernier, M. Gillet, maire de Montbrun, a porté plainte pour « violation du secret professionnel » contre M. Loyau, conseiller municipal. En cause, la publication d'un extrait d'un rapport du cabinet Idée-eaux sur le suivi du forage des Gypières dans le n°2 de L'Écho des calades et d'un extrait d'une lettre de L'Agence Régionale de Santé (Dotation de soutien à l'investissement public local - étude et travaux de forage d'une deuxième ressource en eau pour les thermes) dans le n°5. Deux documents « sans mention particulière de confidentialité » arrivés dans la boîte mail de

la mairie, qui est consultable en toute transparence par tous les conseillers. En attendant de connaître les suites qui seront données à cette plainte nous préférons ne pas faire de commentaires. Mais il nous semble d'autant plus nécessaire de continuer notre travail d'information et d'argumentation auprès de tous les habitants soucieux de leur avenir. Que ceux qui affirment haut et fort que nous diffusons de fausses informations nous attaquent plutôt à ce titre, s'il y a matière. Nous souhaitons que le bon sens l'emporte chez les conseillers municipaux plutôt que de devoir, nous aussi recourir aux moyens

juridiques à notre disposition. Car la détermination de certains élus à ne pas vouloir envisager d'autres options que la vente, malgré toutes nos tentatives de discussion depuis maintenant plus de huit mois, et malgré la mobilisation importante de tous ceux qui s'expriment et nous soutiennent, pose sérieusement question. Pourquoi tant de maladresses, et de secrets, dans la gestion de ce dossier qui pourrait être bénéfique aux habitants et à la commune s'il était géré dans la transparence ? Clairement, le choix de l'opacité ne semble pas avoir été payant.

## NON À LA VENTE DANS LA JUNGLE DES AFFAIRES

Le 6 novembre dernier, Monsieur le Maire Didier Gillet avait invité Monsieur Bernard Riach PDG de Valvital à rencontrer les représentants de l'association BVM dans un premier temps, avant sa prise de parole devant un public choisi un peu plus tard. C'est sans surprise, que nous avons constaté que certains élus soutiennent sans réserve le projet de Valvital (ou bien celui de la CDC ou de la Région, on y reviendra) et occultent totalement le fait que le besoin d'agrandissement des thermes soit le moment opportun pour réfléchir aux solutions les plus favorables à la commune. Le conseiller Guérin, demandant à M. Riach s'il était « d'accord pour renégocier la DSP comme le prétend l'association », restera un grand moment de reniement et d'abandon de tous les montbrunois, de tous ceux qui ont œuvré, avant l'arrivée de ce monsieur, pour la réouverture des thermes, de tous ceux qui souhaitent aujourd'hui que cet outil reste dans le patrimoine de la commune et de tous les adhérents investis dans notre association. En effet, posée en ces termes, la question relève soit d'une maladresse affligeante, soit d'un désir de saborder toute possibilité de négociation. A lui de choisir, la position qui l'honore le plus. Pour négocier, il ne faut pas demander « l'accord » de M. Riach, il faut qu'une majorité de conseillers municipaux disent : non à la vente ! Cette option, alors écartée, la négociation pourra commencer puisque tous les partenaires souhaitent que ce projet se réalise. Mais que de temps et d'énergie perdus ! Cette négociation ne peut se mener qu'avec la volonté des élus et s'articuler argument contre argument : la commune de Montbrun peut améliorer ses ressources et Valvital peut encore gagner de l'argent. M. Riach est un financier et sait où est son intérêt : conserver l'exploitation rentable des thermes de Montbrun et réaliser son projet d'agrandissement. Pour lui, aujourd'hui, la solution la plus intéressante est le rachat des thermes sans mise en concurrence, mais ce n'est pas la seule et nous maintenons fermement, arguments chiffrés à l'appui, que ce n'est pas la meilleure solution pour la commune à long terme. Si cette position n'est pas défendue, il est évident que M. Riach ne va pas l'envisager de lui-même, et nous avons eu la confirmation que Monsieur le maire et les élus qui le soutiennent n'avaient pas cette volonté ! A-t-on jamais vu un vendeur dénigrer son propre bien, publiquement et devant l'acheteur ? Nous sommes nombreux à l'avoir vu et entendu !



# Qui veut dépenser des millions ?

Monsieur le maire a contesté le montant total des investissements prévisionnels présentés dans les différents dossiers de demande de subvention concernant l'accompagnement du plan thermal. Il y en a pourtant pour 4,2M€. « Bien sûr si on prend tout » nous a-t-il répondu (et pourtant, on ne prend pas tout car ne sont pas encore comptés la reprise des réseaux ou le rachat de terrain pour un éventuel forage). Le dossier plan thermal déposé le 31 mars 2017 à la Région, les dossiers DSIPL déposés auprès de l'état en octobre 2017, le dossier Espace Valléens déposé sur fonds FEDER POIA- FNADT, présentent un projet d'accompagnement du plan thermal qui prévoit :

## Tableau des dépenses prévisionnelles

travaux d'aménagements 1ère tranche	1 692 000 €
travaux d'aménagements 2ème tranche	+593 000 €
<b>Soit un montant de</b>	<b>=2 285 000 €</b>

### Auxquels, il faut rajouter :

les études (conseil municipal du 10 mars 2016)	+400 000 €
les honoraires (20% travaux, p17 dossier région)	+457 000 €
la recherche en eau (conseil municipal du 12 octobre 2017)	+537 550 €
l'emprunt restant sur les thermes (tableau amortissement emprunt)	+406 689 €
l'acquisition du terrain Maigre (conseil municipal du 30 août 2017)	+ 62 840 €
<b>Soit un total de</b>	<b>≈ 4 200 000 €</b>

### A notre connaissance, les subventions réclamées représentent : 1 187 500 €

(320 000- Feder-Fnadt-Région + 300 000 Etat DSIPL + 87500 contrat ruralité + 500 000 département)

### Soit un reste à financer ≈ 3 000 000 €

Sur le 1,5M€ de la subvention du plan thermal, 500 000 € pourraient revenir à la commune ce qui laisserait un reste à financer de ≈ 2,5 M€.

## Travaux aménagements (Dossier Plan Thermal 30 mars)

Embellissement accès aux thermes	319 000 €
Voie douce végétalisée	198 000 €
Aménagement de la place de la Mairie	432 000 €
Halle provençale	150 000 €
Mobilier urbain	121 000 €
Plantations	99 000 €
Eclairage	77 000 €
Bordures	88 000 €
Stationnement	55 000 €
Signalisation	39 000 €
Divers	104 000 €
<b>total 1ère tranche</b>	<b>1 692 000 €</b>
Cheminements doux	111 000 €
Parkings	272 000 €
Contournement poids-lourds	210 000 €
<b>total 2ème tranche</b>	<b>593 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 285 000 €</b>

La subvention régionale accordée dans le cadre du plan thermal 2016-2020 pour un montant de 1,5 M€ doit se répartir entre la commune pour les aménagements et le porteur de projet de l'extension. Cette répartition n'est pas encore connue officiellement en raison des contraintes européennes. Toutefois B Riach a repris plusieurs fois la somme d'1M€ pour le bâtiment, ce qui laisse envisager 500 000€ pour la commune. Comment la Région arrivera-t-elle à financer directement pour 1M€ une entreprise privée sur des fonds européens alors que cela fausse la concurrence ? On attend de voir, mais dans cette hypothèse il resterait donc 2.5 M€ à financer pour la commune. Comment ? Didier Gillet dit « ce ne sont que des demandes de subvention » et nous sommes d'accord pour dire que rien n'est engagé mais un dépôt de dossier n'est pas une lettre d'intention pour prendre rang, les subventions seront accordées pour des postes identifiés et même si des modifications sont possibles, ce sont des modifications qui interviendront à la marge. Les subventions seront payées au prorata des travaux prévus réalisés. La prévision n'est donc pas anodine !! De plus, les demandes de subventions sont traditionnellement accompagnées du plan de financement correspondant. A notre connaissance et après relecture des comptes-rendus de conseils municipaux, aucun plan de financement prévisionnel n'a été discuté, ni même

d'ailleurs le montant et la nature des travaux d'aménagements présentés en Conseil Municipal. Dans l'exercice transparent d'une mission d'élus, il n'est pas compréhensible que certains de ces dossiers aient été déposés sans que tous les éléments soient mis à la disposition du Conseil Municipal et notamment le financement envisagé pour les réaliser. Les prévisions sont là pour aider à la prise de décision. « Tout membre du conseil municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération », dispose l'article L.2121-13 du CGCT et tout citoyen peut « obtenir communication de l'ensemble des documents administratifs achevés (dossiers, rapports, études, comptes-rendus.). Les documents préparatoires sont également communicables dès l'intervention de la décision. » CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Ces travaux sont-ils tous indispensables ? Les 80 montbrunois sélectionnés, interrogés au travers de l'enquête des Maîtres du rêve (28000€ TTC pour rappel), les 136 qui ont répondu à notre questionnaire (gratuit pour rappel) se sont prononcés ! 62€ par habitant ont été dépensés pour connaître les priorités des montbrunois. Comment seront-ils écoutés ? Comme aujourd'hui ? De notre point de vue, le montant faramineux de ces travaux n'est là que pour justifier la vente du patrimoine public. Un montant qui dépasse de loin les engagements

initiaux voté en conseil municipal du 17 juin 2015 et précisé dans la lettre d'intention du 18 juin 2015: « la Commune de Montbrun-les-Bains pourrait, en qualité de maître d'ouvrage, financer l'opération à hauteur d'un million d'euros, dont l'emprunt serait couvert par les loyers de Valvital sur une convention d'exploitation à mettre en place ». Autres temps, autres moeurs.





# Rencontre au sommet

Après la réunion entre M.Riac, le conseil et le bureau de BVM, nous avons pu assister à la réunion suivante organisée par M. le Maire avec ce qu'il est communément admis d'appeler les « socio-professionnels » du village ou pour citer M.Gillet devant « les vrais relais de l'information ». L'occasion de lui rappeler que la qualité de l'information ne dépend pas de la catégorie socio-professionnelle qui la relaye ! Si Monsieur le maire préfère choisir lui-même les montbrunois autorisés à écouter et porter sa bonne parole, il devrait s'interroger sur son engagement démocratique. Après « l'enquête » des Maîtres du rêve qui avait déjà bien réduit ses interlocuteurs à un panel restreint, ils étaient encore moins nombreux réunis ce soir.

## Oubliée, la vraie richesse !

A la question, « Est-ce que vous trouveriez exorbitant le prix de l'eau de 5 à 10 €/m<sup>3</sup> ? » M. Riac a répondu « je ne peux pas vous répondre, je n'en sais rien. Ce sont des charges supplémentaires à intégrer dans un business plan. On verra ce qu'on peut faire. Franchement, ce serait le 1er établissement où je paye l'eau, jusqu'à présent soit je suis propriétaire des sources, ou j'ai l'eau avec le bâtiment ». Oublier de prendre en compte la « vraie richesse de Montbrun » dans le 1er business plan (pourtant très détaillé (source dossier plan thermal, page 9): 4.63% de Taux de Rendement Interne pour la CDC!), voilà qui est ballot ! Et pas vraiment rassurant si cette vraie richesse devait être négociée par les conseillers qui veulent céder aujourd'hui les thermes. En effet, une fois les thermes vendus, que ferons nous de l'eau si Valvital refuse de la payer ?

## L'âge du capitaine

Certains élus soutiennent que M.Riac est l'homme de la situation, prêt à consolider « l'histoire d'amour » qui le lie à Montbrun depuis 1997. Mais pour combien de temps ? Une opération d'apport en nature en juillet 2017 de la totalité des titres détenus par M. et Mme Riac, dans la Compagnie Européenne des Bains (C.E.B, holding du groupe Valvital) vers une société civile (BCR : Bernard et Catherine Riac) pour un montant de 32 189 400€, laisse envisager une restructuration de patrimoine visant à une optimisation fiscale et à une vente du groupe Valvital à moyen terme, lorsque

M Riac (64 ans) souhaitera se retirer des affaires. Vendre les thermes aujourd'hui aurait pour conséquence de donner les clefs du thermalisme, qui est un des piliers essentiels de la vie économique du village, à un seul et unique acteur. Un patron avisé en pleine réussite, dont l'aboutissement de la carrière serait la revente de son groupe dans quelques années, et qui partira quoiqu'il arrive. Une nouvelle DSP ne pourrait intéresser que les professionnels du secteur et nous protégerait des appétits des fonds de pensions et autres financiers. Encore une raison supplémentaire de réfléchir.

## « Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage »

Le responsable technique des thermes a fait l'inventaire des travaux encore à effectuer sur la station thermique (reprise tuyauterie, installation débit-mètres), pour un montant de 220 000€. Il a fait état de fissure dans le hall et d'infiltration sous la plage de la piscine. A ce sujet M. Gillet a déclaré : « le vieillissement fait partie du fonctionnement, il faut renouveler le matériel .. , la collectivité est tenue d'assumer ces travaux puisqu'on est tenu de servir un bâtiment conforme à l'exploitation de la station thermique ». Ce qui démontre à l'évidence qu'il a une curieuse lecture de l'article 5 de la DSP qui stipule : « Tous travaux d'entretien concernant les biens concédés seront normalement à la charge de la société concessionnaire. Ces travaux devront être assurés de telle sorte qu'ils préservent ou contribuent à l'aspect attractif de l'établissement et de ses abords. L'ensemble des répara-

tions liées au fonctionnement des installations thermales sont à la charge de la société concessionnaire. La conservation, l'entretien et le renouvellement du matériel et du mobilier de l'établissement seront à la charge de la société concessionnaire et assurés de façon à ce qu'ils répondent toujours aux nécessités d'une exploitation rationnelle. En cas de difficultés, la Commune et la société concessionnaire se concerteront pour régler tout litige. » Cet article précise bien que les réparations liées au fonctionnement des installations thermales, le renouvellement du matériel qui sont liés au vieillissement des installations sont à la charge de la société concessionnaire. Que les travaux sur la structure du bâtiment (ex: fissure dans le hall) soient à la charge de la Commune, que des malfaçons soient reprises par la Commune (alors couverte par l'assurance MO), nous en sommes

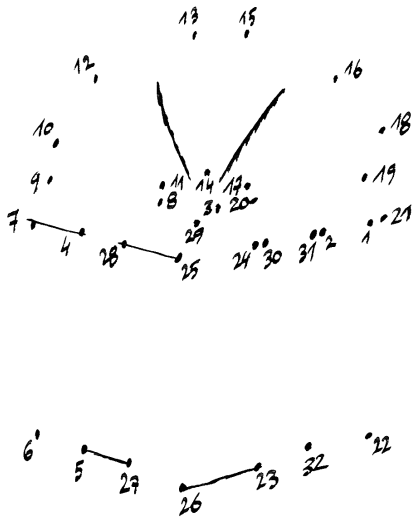
## Ça va mieux en le disant !

A entendre les uns et les autres, ce sont la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Région ARA qui décident à notre place de ce qui est bon pour nous et nous devrions les écouter (sans réserve ?). Alors il convient d'arrêter l'hypocrisie qui consiste à dire aux montbrunois « rien n'est arrêté ». Nous souhaitons que Monsieur le Maire se positionne clairement et confirme que la seule solution envisagée est la vente. Aucune autre possibilité n'a été annoncée au cours de cette réunion et tous les propos tenus, à la fois par les élus et M.Riac, l'attestent. Notamment en fin de réunion avec les « socio-professionnels », à la question posée par M.Grard (Maîtres du rêve) : « La CDC ne pourrait-elle pas apporter le même concours à la commune ? » M.Riac a répondu : « La réponse a été non ! Soit on fait avec Valvital, soit on ne fait pas ; soit on fait dans le cadre du rachat du bâtiment, soit on ne fait pas ! » Cela revient à dire qu'il n'y a qu'une option ! La vente ! Rien de nouveau depuis les conseils municipaux du 15 février et du 30 mars 2017 (candidature au plan thermal), mais puisqu'on vous dit que « rien n'est arrêté »...

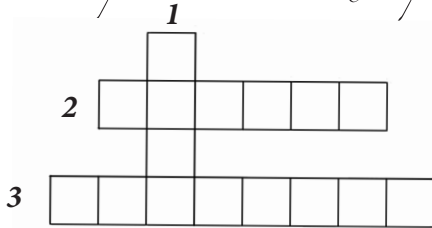
parfaitement d'accord. Par contre, le bon état de marche des installations thermales sont à la charge du concessionnaire. C'est pour cette raison que nous demandons un audit sur l'entretien effectué par le concessionnaire depuis 2007 sur ce bâtiment ou tout au moins que les rapports d'entretien annuel soient mis à la disposition des conseillers municipaux tel que cela est prévu dans l'article 24 de la DSP « le concessionnaire fournira (...) les travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation effectués ». Il serait donc important de connaître les montants des dépenses engagées par Le Domaine Thermal tant en matière d'investissement (comptes 215) que de fonctionnement (comptes 615) depuis 2007. Des sommes importantes sont en jeu, la polémique n'est pas notre propos mais un souci de clarté et de préservation des intérêts de la commune.

# JEUX

Reliez les points pour faire apparaître le dessin surprise.



De la part du conseil municipal



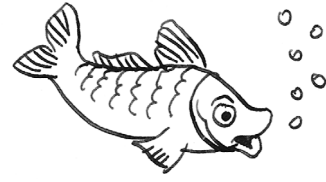
Verticalement : 1. Petit papa.  
 Horizontalement : 2. Nain de Blanche-Neige.  
 3. Groupe thermal familial de nos contrées.  
 Solutions du N°5 : 1. procrastination

## LA CITATION DU JOUR

« Il ne faut pas vendre  
 la peau de l'ours avant de lui  
 avoir demandé la permission »

Davy Crockett

## Le petit poisson et le pêcheur



Petit poisson deviendra grand,  
 Pourvu que Dieu lui prête vie ;  
 Mais le lâcher en attendant,  
 Je tiens pour moi que c'est folie :  
 Car de le rattraper il n'est pas trop certain.  
 Un carpeau, qui n'était encore que fretin,  
 Fut pris pas un pêcheur au bord d'une rivière.  
 « Tout fait nombre, dit l'homme en voyant son butin ;  
 Voilà commencement de chère et de festin :  
 Mettons-le en notre gibecière. »  
 Le pauvre carpillon lui dit en sa manière :  
 « Que ferez-vous de moi ? Je ne saurais fournir  
 Au plus qu'une demi-bouchée.  
 Laissez-moi carpe devenir :  
 Je serai par vous repêchée ;  
 Quelque gros partisan m'achètera bien cher :  
 Au lieu qu'il vous faut chercher  
 Peut-être encore cent de ma taille  
 Pour faire un plat : quel plat ? Croyez-moi, rien qui vaille.  
 Rien qui vaille ? Eh bien ! Soit, repartit le pêcheur :  
 Poisson, mon bel ami, qui faites le pêcheur,  
 Vous irez dans la poêle ; et vous avez beau dire,  
 Dès ce soir on vous fera frire. »  
 Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras :  
 L'un est sûr, l'autre ne l'est pas.

Jean de La Fontaine



## LES AVENTURES DU FANTÔME DE CHARLES DU PUY MONTBRUN

De déconvenue en déconvenue  
 Charles Du Puy Montbrun éprouve  
 sa bravitude 'légendaire' au  
 feu de l'action dans l'adversité.

